

Tarifs des Accueils de Loisirs (AdL) périscolaires municipaux
Ecole maternelle et école élémentaire
Année 2019 - 2020

Les tarifs des accueils de loisirs périscolaires sont calculés en fonction des quotients familiaux (QF) de la CAF, à partir des tarifs de base indiqués dans le tableau ci-dessous, **multipliés par les taux de correction suivants** :

Quotient familial	< 1000	Entre 1000 et 1500	> 1500
Taux de correction	0.823	1.000	1.059

Les QF déterminés par la CAF sont à transmettre par les parents aux services périscolaires (accueilperiscolaire@mairie-charly.fr) ; à défaut, le taux de correction le plus élevé s'applique.

Tarifs de base :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis

Accueils de loisirs périscolaires		Horaires maternelle	Horaires élémentaire	Enfant commune de Charly	Enfant autres communes (1)
Matin	Garderie	7h30 à 8h30	7h30 à 8h20	1.55 €/séance	1.86 €/séance
Midi	AdL et restauration	11h45 à 13h20	11h45 à 13h35	5.15 €/séance	6.18 €/séance
Soir en maternelle	1ère période : ALE	16h25 à 17h30		1.55 €/séance	1.86 €/séance
	2e période : ALE	17h30 à 18h30		1.55 €/séance	1.86 €/séance
Soir en élémentaire	1ère période : ES ou ALE		16h30 à 17h30	1.55 €/séance	1.86 €/séance
	2e période : ALE		17h30 à 18h30	1.55 €/séance	1.86 €/séance

AdL : Accueils de Loisirs qui comprennent des ALE et des AT.

ALE : Activités Libres Encadrées ; AT : Ateliers thématiques.

ES : Etudes Surveillées.

(1) : majoration de 20 % des tarifs pour les enfants qui ne résident pas sur la commune de Charly.